

**AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES**

**Débat d'orientation budgétaire**  
Délibération n° CA-2025-13

**Date de convocation :** 25 novembre 2025

**Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY**

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

**Titulaires présents :**

Martine BARENGO FERRIER, Jean-Paul DAVID, Céline DUQUESNE, Charles Ange GINESY, Thierry GRANDBOUCHE, David KONOPNICKI, Anthony SALOMONE, Dominique TRABAUD.

**Titulaires absents :**

Xavier BECK, Raoul CASTEL, Olivier CHANTREAU, Christelle D'INTORNI, Maurice LAVAGNA, Gérald LOMBARDO, Michèle PAGANIN, Cyril PIAZZA, Michel ROSSI, Anne SATTONNET.

**Suppléants présents :**

Jocelyne BARUFFA, Yannick BERNARD, Nicole BERTOLOTTI, Pierre CORPORANDY, Vanessa LELLOUCHE, Sébastien OLHARAN.

**Pouvoirs :**

Roger CIAIS a donné pouvoir à DAVID Jean-Paul.

**Secrétaire de séance :**

Sébastien OLHARAN.

Le quorum étant atteint :

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.5511-1 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale n°2 du 13 novembre 2020 relative à la constitution de l'Agence ;

Vu la délibération n°13 du Conseil d'administration du 07 novembre 2023 approuvant une convention pluriannuelle de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale est un établissement public créé entre le département, des communes et des établissements publics intercommunaux ;

Considérant que les établissements publics des communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire ; que l'Agence d'ingénierie départementale est notamment composée par des communes de plus de 3 500 habitants, un EPCI et le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ; que ce rapport doit également porter sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, les dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Considérant que les statuts de l'Agence prévoient que le Conseil d'administration délibère sur les questions relatives au budget ; que le Conseil d'administration devra procéder au débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport qui lui a été transmis ;

Vu le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire figurant en annexe ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'approuver le rapport du débat d'orientation budgétaire tel que figurant en annexe de la présente délibération ;
- 2) De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;
- 3) D'autoriser le président à signer, au nom de l'Agence d'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Ont participés au vote : 15 dont 1 pouvoir

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 09 décembre 2025

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale  
des Alpes-Maritimes,



Charles Ange GINESY

**Séance du Conseil Administratif du 9 décembre 2025**



**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES  
DU BUDGET POUR 2026**

## Préambule

Les établissements publics des communes de plus de 3500 habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire. L'Agence d'ingénierie départementale des Alpes Maritimes, est un établissement public administratif (EPA) créé entre le Département des Alpes Maritimes et les communes adhérentes le 13 novembre 2020 et ayant pour objet d'apporter une assistance technique et juridique auprès des communes adhérentes de moins de 5000 habitants, des communautés de communes de moins de 40 000 habitants et des syndicats mixtes fermés et ouverts. Cette création s'est effectuée dans un contexte particulièrement sensible de solidarité territoriale, faisant suite à la tempête Alex et aux nombreux besoins exprimés par les Communes, avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) et de la Banque des Territoires (BdT) dans le cadre de son programme Petites Villes de Demain (PVD).

L'article L.2312-1 du CGCT précise les attendus du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante deux mois avant le vote du budget primitif ; en outre, il doit contenir :

- Une présentation de la structure,
- L'évolution des dépenses,
- L'évolution des effectifs (prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

**Le présent rapport répond à cette obligation pour l'Agence06 en tant qu'Etablissement Public Administratif.**

## Présentation

Le budget de l'Agence06 se compose principalement de la section de fonctionnement étant entendu que l'objet de l'Agence06 est d'apporter les services relatifs à une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans le domaine de l'ingénierie publique. La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement de l'Agence06.

En 2025, l'Agence06 a poursuivi les mises en chantier pour une trentaine de projets et créé un site internet adapté à ses adhérents. Elle a également développé un troisième niveau de service portant sur l'Assistance à la mise en œuvre du Droit des Sols (ci-après ADS) ayant nécessité des investissements pour des bases de données et des logiciels dédiés.

En 2026, l'Agence 06 poursuivra ses missions d'accompagnement auprès des communes de moins de 5 000 habitants dans la réalisation de leurs projets ainsi que sur le niveau de service ADS.

Le Compte administratif 2026 prévisionnel indique que les charges de fonctionnement de l'Agence pourraient atteindre **1 045 000€** en dépenses. Les recettes, quant à elles, pourraient s'élever à **645 000€**.

Il est à noter que compte tenu du report de certaines dépenses liées au programme PVD et des fluctuations du chapitre 12, un résultat excédentaire a pu être reporté sur l'exercice 2025. Un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle entre le département des Alpes Maritimes et l'Agence06 2024-2026 a été pris aux fins de suspendre le versement de la subvention annuelle d'un montant de **300 000€** pour l'année 2025.

L'équilibre du budget pourra donc se faire une dernière fois en 2026 via une reprise anticipée de résultat estimée, à la date de rédaction du présent débat, à environ **400 000€**, pouvant porter le total prévisionnel des recettes à environ **1 045 000 €**.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES :**

En 2026, les recettes de fonctionnement prévisionnelles se composent des chapitres :

74	Dotations, subventions et participation	635 000 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>645 000 €</b>

**Le chapitre 74 correspond à :**

- La participation du département d'un montant de **265 000 €** qui correspond au montant de la cotisation départementale à l'Agence 06 ;
- La subvention exceptionnelle d'un montant de **300 000 €** versée par le Département. Ce montant s'établit selon la convention de partenariat pluriannuelle qui pourra être éventuellement ajusté en fonction de la consommation réelle des besoins ;
- La participation des communes et EPCI d'un montant de **40 000 €** légèrement à la hausse avec les cotisations du 3<sup>ème</sup> niveau de service ADS ;
- La participation de l'ADEME au poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour la 3<sup>ème</sup> et dernière année d'un montant de **30 000 €** ;

**Le chapitre 75 correspond aux :**

- Autres produits divers de gestion, plus particulièrement les régulations concernant le prélèvement à la source (PAS) ;
- Recouvrements sur autres redevables correspondant aux remboursements des parts salariales pour les œuvres sociales tels que précisés ci-après dans le paragraphe dédié (personnels et charges afférentes) ;

Il est à noter que dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle, le Département octroie des moyens matériels (locaux, véhicules, informatiques...etc) et des supports concernant les ressources et moyens

nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence d'ingénierie départementale (Ressources humaines, finances...etc).

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES :**

Il est à noter que le chapitre 011 (charges à caractère général) est en légère augmentation par rapport à 2025 malgré une baisse des dépenses courantes de l'Agence. Il est également proposé pour le chapitre 012, d'ajuster le tableau des effectifs de l'Agence en supprimant deux postes non pourvus afin d'éviter des reports de résultat sur des dépenses non réalisées.

En 2026 les dépenses de fonctionnement prévisionnelles se composent des chapitres :

011	Charges à caractère général	185 000,00 €
012	Charges du personnel	710 000,00 €
65	Autres charges de gestion	150 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 045 000,00 €</b>

#### **Le chapitre 011 correspond à :**

L'ensemble des charges diverses pour le fonctionnement de l'Agence06 telles que les fournitures consommables, assurances, communications, insertions marchés publics, honoraires, etc. pour un montant total de **135 000 €**, auxquels s'ajoute une provision de **50 000€** pour assurer la défense des intérêts de l'Agence06.

Il est à noter que les investissements réalisés pour la section ADS ont été principalement effectués en 2025. Ils se poursuivront en 2026 selon l'évolution des demandes du service ADS, mais dans une moindre mesure.

#### **Le chapitre 012 correspond à :**

La rémunération, les cotisations, formations et œuvres sociales des personnels employés directement par l'Agence06, d'un montant total de **710 000€**, qui

s'explique principalement par la suppression du poste d'instructeur ADS et de celui de responsable financier à temps partiel.

A cette précision, s'ajouteront les augmentations des différentes cotisations sociales et patronales ainsi que des éventuelles évolutions des salaires.

### **Le chapitre 065 correspond aux :**

- Régulations concernant le Prélèvement à la source (PAS).
- Reversements des subventions aux communes octroyées par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PWD).

Sont concernées les 6 communes PVD :

- Saint Vallier de Thiey,
- Puget-Théniers,
- Roquebillière,
- Sospel,
- Breil sur Roya,
- Tende.

Le programme PVD prévoit l'octroi de 600 000€ sur la durée 2020-2026, décliné à raison de 100 000€ par commune PVD, ainsi que 90 000€ pour renforcer la coordination du dispositif en finançant une partie du poste urbaniste PVD.

Depuis le début du programme PVD, l'Agence06 a reversé aux Communes PVD des subventions pour un montant total de **181 000€**.

Sur l'exercice 2026, un montant de **150 000€** sera alloué. Ce montant correspond aux études validées par la banque des territoires et en Conseil d'administration de l'Agence06, mais n'ayant pas encore débuté ou n'étant pas achevées à ce jour, selon le tableau ci-après.

Communes	Etudes	Montant prévisionnel
Breil-sur-Roya	Schéma directeur aménagement gare	43 096,25 €
Sospel	Plan guide centre-ville	21 810,25 €
Tende	Plan guide secteur gare St-Dalmas-de-Tende	23 580 €
Saint Vallier	Etude faisabilité traversée piétonne	13 725 €
	Etude faisabilité coworking (pas maintenue au budget 2025)	1 540 €
Puget-Théniers	Etude conception reprise de berge	10 400 €
	Maitrise d'œuvre pour la construction d'un pumprtrack	3 000 €
	Etat des lieux du réseau des eaux pluviales	4 700 €
	Etude faisabilité réhabilitation et embellissement cimetière	8 000 €
	Etude requalification rues centre-ancien	3 422,5 €
	Etude structuration offre de promenades et randonnées	10 000 €
	Provision pour dernières études à venir pour fin 2025	6 726 €
	<b>TOTAL</b>	<b>150 000,00 €</b>

### **Personnels et charges afférentes :**

Présentation de la structure et de l'évolution des effectifs :

<b>Agents mis à disposition gratuite de l'Agence 06 par le Département</b>				
<i>Fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Cadre d'emploi / Grade</i>	<i>% ETP Agence 06</i>	<i>Date MAD</i>
Directrice opérationnelle	A	Ingénieur territorial Principal	100	01/03/2021
Assistante administrative et communication	C	Adjoint administratif principal	100	01/01/2023
Chef de service commande publique	A	Attaché territorial	100	01/03/2021
Ingénieur chef de projet	A	Ingénieur principal	80	16/05/2021
Ingénieur chef de projet	A	Ingénieur principal	100	21/12/2022
Ingénieur chef de projet	A	Ingénieur principal	100	01/04/2024
Référent ressources humaines	B	Rédacteur	50	01/01/2024 01/01/2026

**Tableau des effectifs de l'Agence 06**  
**Postes permanents**

Fonction	Catégorie	Cadre d'emploi / Grade	% ETP Agence 06	Date d'embauche
Directeur	A	Attaché territorial Principal	15%	01/06/2021
Responsable technique	A	Ingénieur territorial	100%	01/02/2022
Chef de service juridique / ADS	A	Attaché territorial	100%	01/02/2022
Assistante de Direction Ingénieur urbaniste PVD	B	Rédacteur territorial	100%	01/04/2022 15/07/2025
Assistante de Direction Ingénieur urbaniste PVD	A	Ingénieur territorial	100%	15/04/2024
Juriste droit des collectivités	A	Attaché territorial	100%	01/04/2024
Conseiller en énergie partagé	A	Ingénieur territorial	100%	07/11/2022
Gestionnaire de la commande publique	B	Rédacteur territorial	100%	04/10/2023
Gestionnaire projet et suivi des marchés publics	B	Rédacteur territorial	100%	01/12/2023 25/08/2025
Instructeur ADS	B	Rédacteur territorial	100 %	01/07/2024
Instructeur ADS	B	Rédacteur territorial	100 %	01/07/2024
Assistant administratif/ instructrice ADS	B	Rédacteur territorial	100 %	01/06/2024
Ingénieur chef de projet	A	Ingénieur territorial	100 %	Vacant
Instructeur ADS	B	Technicien	100%	A supprimer
Responsable financier	A	Attaché	15%	A supprimer

Jusqu'en août 2025, le Département des Alpes-Maritimes a mis à disposition de l'Agence06 sept agents sur la base d'une convention de mise à disposition (cinq agents de catégorie A, un agent de catégorie B, un agent de catégorie C). Celle-ci est faite à titre gratuite. Depuis septembre 2025 six agents sont mis à disposition à titre gratuit (cinq agents de catégorie A, un agent de catégorie B).

Afin de répondre aux attentes de ses adhérents, l'Agence a prévu de procéder directement à un recrutement pour développer son équipe technique. Comme évoqué ci-dessus un poste reste à pourvoir (un ingénieur chef de projet).

Les postes de responsable financier à temps non complet (15%) et le poste d'instructeur ADS à temps complet (100%), après accord du Comité Social Territorial (CST) en date du 28/10/2025 peuvent être supprimés.